



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRETE N° 2024-47 DU 12 SEPTEMBRE 2024 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION LORS DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE DE LA GARENNE

Le maire de VILLEQUIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-17 à R 411-24,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière et notamment la 8ème partie,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité et le bon déroulement des travaux d'élargissement et de réfection des rives de chaussée, réalisés par les services techniques de la commune, durant la période du 17 septembre au 27 septembre 2024, il y a lieu de réglementer la circulation rue de la Garenne

A R R Ê T E

Article 1 : La circulation de TOUS VEHICULES sera interdite rue de la Garenne du mardi 17 septembre au vendredi 27 septembre 2024 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : Dans le sens Baugy/Mornay-Berry, la circulation sera déviée par :

- la route de Laverdines (RD 72)
- la rue de la Liberté
- la rue du 19 mars 1962

Dans le sens Mornay-Berry/Baugy la circulation sera modifiée par :

- la rue de la Liberté
- la route de la Laverdines (RD 72)

Article 4 : La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par les services techniques de la commune de VILLEQUIERS.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 7 : Monsieur le maire de Villequiers, la brigade de gendarmerie de Baugy sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,
Pascal MEREAU

